



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 octobre 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-12

Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 14 Pouvoirs : 00 Pour : 14 Contre : 00 Abstention(s) : 00

Le dix-huit octobre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, maire, par suite de convocation en date du onze octobre deux mil vingt-trois, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : MM. André BOUCHIND'HOMME, Alain CITERNE, Maryse DELASSUS, Vincent DELION, Florence DÉTOURNÉ, Françoise DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Laëtitia DUBOIS, Gérard FLEURBAEY, Cyrille GOUILLARD, Daniel MIVELLE, Bruno POULAIN, Jacques THELLIER et Didier VAILLANT.

Absent : M. Antoine DELION.

Madame Françoise DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

Réfection des trottoirs des rues dites « Donatien Lemaire » et « du bois » : demande de subvention au titre du FARDA / Programme d'aide à la voirie communale.

Estimé à la somme totale de 100 635,99 € hors taxes selon les devis de la SARL BALESTRA TP du 14 juin 2023 pour la somme de 55 112,25 € et de la SAS LHOTELLIER SNPC du 31 mai 2023 pour 45 523,74 €, Monsieur le maire précise que le projet ne sera financièrement supportable qu'en obtenant un maximum de soutiens financiers et demande aux membres présents d'émettre un avis sur la question.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président :

- Entérine le projet de réfection des trottoirs des rues dites « Donatien Lemaire » et « du bois », tel que présenté par le maire,
- Donne son accord de principe à l'inscription, au budget communal, de l'opération faisant l'objet de la présente délibération pour un montant total estimé à la somme de 100 635,99 € hors taxes, sous réserve toutefois de solliciter au préalable tous les acteurs susceptibles d'accompagner financièrement un tel projet, et notamment les services du Département du Pas-de-Calais au titre du Fonds d'Aménagement Rural et de Développement Agricole, dans le cadre du programme d'aide à la voirie communale
- Autorise Monsieur le maire à établir le dossier de demande de subvention, et plus généralement à signer toutes les pièces administratives et comptables en rapport avec la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en séance,

Suivent les signatures des membres présents,

Pour copie conforme,
Le Maire,